

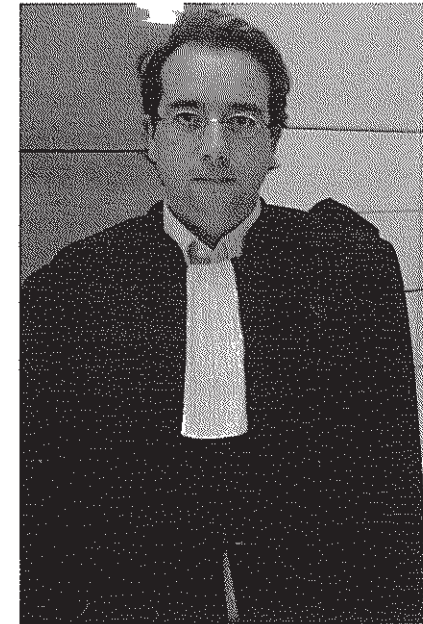
# Droit de la presse

**Le Collectif des Avocats pour le soutien à l'action de la LICRA (Capsal) et la section niçoise de la Licra organisent une formation sur le thème «Les délits racistes et antisémites à l'épreuve du droit de la presse» le vendredi 14 octobre à l'auditorium du Mamac à Nice.**

Le droit de la presse est une matière d'une complexité incroyable, émaillée de nombreuses chausse-trappes juridiques, destinés à faire primer le principe de la liberté d'expression. Ce domaine évolue en permanence et l'avocat qui le pratique se doit d'être d'une vigilance absolue afin de voir son action prospérer ou au contraire, faire échouer celle de son adversaire. La LICRA, ayant pour objet social la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, y est confrontée au quotidien dans le cadre des procès dans lesquels elle intervient dans toute la France. Cette formation du vendredi 14 octobre à l'auditorium du Musée d'art moderne

de Nice est destinée à faire découvrir aux avocats, aux étudiants en droit mais aussi à tous ceux qui le souhaitent, une procédure méconnue, difficile mais passionnante à travers le prisme du racisme et de l'antisémitisme, délits pénalement sanctionnés et malheureusement sous les feux permanents de l'actualité judiciaire. Cette formation s'inscrit dans le cadre d'une commission juridique décentralisée de la Licra qui se tient sur deux jours à Nice et qui à vocation à traiter de tous les dossiers juridiques passés en cours ou à venir dans lesquels la Licra est amenée à intervenir à travers ses avocats. La section niçoise de la Licra

est présidée par Martine Anahory depuis deux ans. Elle a su procéder à sa réactivation alors qu'elle était en sommeil depuis de nombreuses années. Elle est entourée d'un bureau auquel appartient Adrien Verrier, avocat au Barreau de Nice, vice-président chargé des affaires juridiques et membre du CAPSAL. Cette formation fera l'objet d'interventions de nombreuses personnalités dont Eric de Montgolfier, procureur de la République, Alain Jakubowicz, avocat, président national de la Licra et Francis Szpiner, avocat, président de la commission juridique de la Licra. Début de la formation à 14h30.



*Adrien Verrier, vice-président de la section niçoise de la Licra, chargé des affaires juridiques et membre du Capsal, avocat au Barreau de Nice*